



CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION (HLCAS)

Montréal, 12 – 14 septembre 2012

Point 8 : Stimulation des développements technologiques et de l'innovation

ÉVOLUTION DE L'INSPECTION/FILTRAGE

(Note présentée par le Canada, les États-Unis et l'Association du transport aérien international)

SOMMAIRE

Suite à donner : la Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation est invitée à entériner les mesures proposées au paragraphe 2.

1. INTRODUCTION

1.1 L'évolution de la conception des aéroports, de la technologie, des dessins des aéronefs et des nouveaux risques a considérablement modifié la façon de voyager des passagers. En conséquence, la façon d'assurer l'inspection/filtrage des passagers devrait aussi changer dans la pratique.

1.2 Il existe maintenant de nouvelles techniques et technologies qui offrent la possibilité de réexaminer les méthodes d'inspection/filtrage des passagers, notamment des solutions faisant appel à des technologies de pointe et à des méthodes plus traditionnelles, qui présentent l'avantage de renforcer la sûreté tout en accélérant la vitesse de traitement.

1.3 La technologie, sous forme de scanners corporels, de radioscopie à haute résolution et à vues multiples, de réseau radioscopique avec capacité de télévionnement, offre une meilleure sûreté et une plus grande efficacité. Les méthodes d'évaluation des passagers, telles que les programmes pour les voyageurs dignes de confiance, existent déjà dans plusieurs pays et permettent d'aligner le niveau d'inspection/filtrage sur le statut « connu » ou « non connu » des passagers et de mieux appliquer les principes d'inspection/filtrage aléatoire et imprévisible. La technologie et les programmes d'évaluation des passagers offrent aux États membres la possibilité de passer d'une application uniforme de la sûreté à une démarche fondée sur les risques et de mieux répondre aux menaces tout en accélérant le processus d'inspection/filtrage et d'offrir de meilleurs services aux consommateurs.

1.4 Il est également possible d'apporter des changements moins complexes et moins coûteux, tels que la modification de la configuration des points de contrôle pour faciliter l'enlèvement ou le réemballage d'articles dans les bagages, l'inspection/filtrage des passagers dans les files d'attente, l'installation de tables de déviation à rouleaux et à surface inclinée, ou la création de voies spéciales réservées aux voyageurs expérimentés, âgés ou novices, pour accélérer le débit de traitement.

1.5 Malgré les nombreux avantages qu'une telle évolution peut apporter à l'industrie aussi bien qu'aux passagers, il convient d'en évaluer avec soin les incidences, pour éviter de porter préjudice à des éléments essentiels considérés comme acquis, tels que la santé, la vie privée et les droits humains.

1.6 Dans l'ensemble, le voyage aérien a évolué, et l'inspection/filtrage le peut également, afin de continuer à assurer la sécurité, la sûreté et la commodité des voyages aériens.

1.7 La détection des liquides et des gels transportés à bord des aéronefs est un des principaux exemples du rôle vital de la technologie dans l'inspection/filtrage, mais il convient d'évaluer avec soin l'importance du processus d'inspection/filtrage, les avantages pour les passagers et l'industrie et les incidences sur le débit de traitement. Par exemple, la valeur de l'inspection/filtrage doit être suffisamment élevée pour assurer une protection appropriée des passagers et des employés d'un transporteur aérien, mais si elle ralentit considérablement le débit de traitement des passagers, les avantages qu'elle apporte seront éliminés. Par ailleurs, une fois les normes requises établies et jugées acceptables, il faudra en assurer une mise en œuvre prudente et coordonnée, pour permettre le transport de liquides et de gels par les passagers en correspondance.

2. CONCLUSION

2.1 La Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation est invitée à entériner les conclusions suivantes :

- a) La technologie et les programmes d'évaluation des passagers peuvent contribuer à renforcer la sûreté et la facilitation durant l'inspection/filtrage des passagers avant leur embarquement ;
- b) Une évaluation appropriée est nécessaire pour déterminer et atténuer les incidences potentielles des mesures, préalablement à leur mise en œuvre.

2.2 La Conférence est invitée à recommander :

- a) que les États membres adoptent, dans la mesure du possible, la technologie et les méthodologies d'évaluation des passagers comme moyens de renforcer la sûreté et la facilitation des voyages aériens internationaux, tout en respectant les aspects de santé, de vie privée et des droits humains ;
- b) que, préalablement à la mise en œuvre de ces mesures, les États membres établissent et approuvent une norme appropriée pour l'inspection/filtrage des liquides, des aérosols et des gels aux fins de détection d'explosifs, et qu'ils coordonnent la réduction ou l'élimination des restrictions applicables actuellement au transport de liquides et de gels dans les bagages de cabine, sans créer d'impact grave sur le débit de traitement des passagers.